



Susceptible de modifications à chaque nouvelle information sanitaire légale

Protocole sanitaire
FIL - Le Noell
St Laurent de Cerdans

Lieux / Activités	Mesures mises en place
Assistant sanitaire = référent covid-19	<ul style="list-style-type: none"> *Un adulte diplômé au minimum du PSC1 sera en charge du bon respect du protocole sanitaire et des règles de distanciations sociales et gestes barrières *Diffusion des règles de prévention : Formation des encadrants, des équipes de cuisine et des équipes techniques. En charge des réunions avec les enfants et affichages/fléchages *En cas de maladie et/ou suspicion de COVID, l'assistant sanitaire est en charge des démarches à effectuer afin de prévenir les services de santé. Il/elle transmettra aux équipes la conduite à tenir.
Les locaux en général	<ul style="list-style-type: none"> *Nettoyage approfondi des locaux avant l'ouverture *Entretien des locaux habituel, avec des gants de ménage mais plus grande fréquence. *Désinfection au virucide des objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, objets à vocation ludique ou pédagogique ...) *Augmentation du nombre de point d'eau pour se laver les mains avec savon (20/30 secondes) + gel hydroalcoolique mis à disposition mais à utiliser avec parcimonie pour les mineurs. * aération des pièces intérieures au moins 15 minutes par jour. * Pas d'utilisation de climatisation ou de ventilateurs.
Chambres / Salle de bain	<ul style="list-style-type: none"> *Lits superposés haut (1m entre 2 étages), couchage tête-bêche. *Affaires correctement rangées dans les placards *Chambres de 4 à 6 jeunes, privilégier les chambres de 4 *Fermeture au maximum des étages des chambres de 10h à 13h et de 15h à 17h *désinfection avec anti-virucide des poignées portes / bouton robinet... 2 fois par jour au minimum * 1 personne à la fois dans la salle de bain *Lavage des mains le plus fréquemment possible
Toilettes	<ul style="list-style-type: none"> *lavage des mains avant et après être passé aux toilettes *désinfection avec anti-virucide des poignées portes / bouton robinet, siège des toilettes, dérouleur de papier et brosse wc... 2 fois par jour au minimum.
Repas	<ul style="list-style-type: none"> *lavage des mains avant et après le repas. *Favoriser la gourde à eau personnelle (nettoyée par l'enfant) *désinfection avec anti-virucide des tables / chaises après chaque repas. *Tables maximum 10 personnes avec espacement conséquent entre deux enfants, 1m d'écart entre 2 tables. *Une seule personne sert les autres (changement à chaque fois) ! bien se laver les mains avant + gel hydroalcoolique ! *Deux personnes mettent la table (changement à chaque fois) ! bien se laver les mains avant + gel hydroalcoolique ! *Plusieurs services au besoin

Lieux / Activités	Mesures mise en place
Transport	<ul style="list-style-type: none"> *masque obligatoire dans bus et minibus pour tous les occupants de plus de 11 ans = masques lavables à rendre à la fin du trajet pour lavage à 60° *Nettoyage et désinfection des véhicules après utilisation.
Encadrants / adultes	<ul style="list-style-type: none"> *Port du masque est obligatoire lorsque la distanciation physique n'est pas possible
Activités en général	<ul style="list-style-type: none"> *Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors d'activités dans lesquelles la distanciation physique n'est pas possible *Les masques sont fournis par l'organisateur *Les activités sont organisées par petits groupes, ne dépassant pas 15 jeunes (encadrants non-compris) *Le programme d'activités proposé tiens compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Un planning des espaces intérieur et extérieur sera mis à disposition pour éviter tout rassemblement inopportun. *Lors d'échanges de matériel, le lavage des mains et la désinfection du matériel doivent être effectués avant et après afin de limiter les risques de contamination. *Les activités en autonomie sera possible pour maximum 4 jeunes de plus de 14 ans avec port du masque obligatoire, zone d'activité délimitée et gel hydroalcoolique. + consignes sanitaires et de sécurité rappelées avant le départ.
activités apprenantes	<ul style="list-style-type: none"> *Maximum 10 enfants par atelier espacement conséquent entre chaque personne. *Adulte portera un masque selon l'espacement ou une visière afin de se faire mieux comprendre (aide visuelle à la prononciation) *matériel personnel de l'enfant *Lavage de main Avant/après pause/après atelier *Mise à disposition gel hydro-alcoolique
activités sportives	<ul style="list-style-type: none"> *Constitution de sous-groupes * Distanciation physique (minimum deux mètres) * Maximum 15 enfants * Vérification avec les prestataires de leur mesure d'hygiène et du bon respect des protocoles de désinfection de leur matériel (notamment tout ce qui touche au visage, masques, visières casques...)
Piscine	<ul style="list-style-type: none"> *Sens de circulation dans l'enceinte de la piscine et dans le bassin (entrée et sortie à endroit différents) *Attente en extérieur à 1m *serviettes de bain à accrocher sur le grillage extérieur *2 enfants en même temps aux douches

Lieux / Activités	Mesures mise en place
Malades	<ul style="list-style-type: none"> *L'accueil est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température de tous dès présentation de symptômes. *1 chambre infirmerie (quarantaine) par étage de couchage *Si suspicion de maladie, les enfants peuvent dormir dans une chambre à part,
Suspicion ou d'un cas avéré de covid-19	<ul style="list-style-type: none"> *Si suspicion de COVID (tout symptôme évocateur d'infection), l'enfant est obligatoirement mis en quarantaine dans une chambre dédiée avec plateau repas apportées dans la chambre. Port d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale. Prise de température *La prise en charge médicale du mineur est organisée sans délais. *Contacts avec les parents de l'enfant rapidement et la famille doit venir chercher l'enfant. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs. Sinon l'organisateur doit assurer, en lien avec la famille, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé. *L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM. *Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. Reprise des fonctions avec un certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire. *Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires. *La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
La famille	<ul style="list-style-type: none"> *Les responsables légaux doivent respecter les règles de distanciation physique, d'éviter les attroupements lors de l'accueil et à la fin du séjour. Ils ne peuvent entrer dans les bâtiments uniquement avec un masque et de façon échelonnée. *La famille est contactée en cas de problème sanitaire.